

Les mares



Les mares sont des étendues d'eau de petite dimension et peu profondes, pérennes ou non. Elles peuvent occuper toute dépression sur sol imperméable (carrières sèches) ou en zone d'affleurement de nappe (carrières en eau). Leur alimentation provient alors soit du ruissellement des eaux, soit de la remontée du plafond de la nappe phréatique. L'eau y est généralement stagnante.

Pourquoi créer une mare ?

Fortement touchées au cours du XX^e siècle par l'intensification de l'agriculture et les comblements systématiques (par des déchets organiques, industriels, de construction...), les mares ont connu une régression importante de leur nombre. Elles ont pourtant une valeur esthétique et biologique unique, assurant la survie d'une faune et d'une flore riches et variées, qui leur sont intimement liées. Pour peu qu'elle soit entreprise selon certaines règles, la restauration ou la création d'une mare, même dans un site artificiel, permet de compenser les effets des activités industrielles en donnant refuge et nourriture à de nombreuses espèces, parfois rares et menacées.

Étanchéité

Si le sol n'est pas naturellement imperméable, le recours à une couche d'argile ou un revêtement étanche est nécessaire. Dans ce deuxième cas, on peut recouvrir le fond de la mare d'un lit de sable, après avoir retiré les pierres et matériaux coupants. On peut ensuite ajouter un géotextile de protection contre la perforation. Enfin, on pose une bâche en plastique. Quelle que soit la couche imperméabilisante choisie (argile ou bâche), on pourra la prolonger sur quelques mètres carrés au-delà des berges de la mare afin de constituer une zone humide attrayante et riche pour la faune et la flore spécifiques.

Remplissage

L'idéal est que le remplissage s'effectue de manière naturelle (affleurement de la nappe phréatique, ruissellement). L'eau pluviale est en effet préférable à l'eau du robinet. Les variations du niveau de la mare au cours du temps ne doivent pas nécessairement être compensées. Si elles ne sont pas extrêmes ni trop brutales, elles sont le gage de développement d'une faune et d'une flore encore plus variées, adaptées aux différents niveaux d'eau.



Couleuvre à collier

Il est inutile de mettre du sable ou de la terre au fond du bassin pour recouvrir la bâche. Les déchets végétaux fourniront rapidement des sédiments et des éléments nutritifs qui seront assimilés par les plantes. L'apport de terreau favorise l'eutrophisation (*) de la mare, la prolifération d'algues filamenteuses et se révèle donc néfaste à moyen terme pour l'équilibre du bassin.

De même, l'importation de plantes aquatiques, même autochtones, et dans tous les cas exogènes (élodée ou myriophille), est à proscrire. La mare sera en effet naturellement colonisée par les végétaux les mieux adaptés.

Abords de la mare

Les déblais issus du creusement pourront être utilisés pour faire un aménagement en talus de l'un des bords de la mare. Pour offrir des refuges aux animaux, on peut l'agrémenter d'un tas de pierres.

Quel est l'entretien à apporter à une mare ?

Afin d'éviter le comblement (atterrissement) de la mare par les feuilles et le bois mort en décomposition, et selon les espèces à favoriser, des travaux d'entretien sont à planifier.

Il faut intervenir lorsque l'accumulation de vase devient trop importante. Entre novembre et début février, on peut procéder à un curage, à programmer de façon alternée en respectant un délai de 3 ans minimum : il s'agit alors d'exporter une partie des plantes (faucardage), notamment les algues filamenteuses, pour qu'elles ne se décomposent pas dans l'eau ou ne limitent l'ensoleillement, tout en favorisant les plantes aquatiques. Penser alors à laisser les matières extraites à proximité de la mare pendant 1 ou 2 jours (délai nécessaire à la micro-faune pour rejoindre l'eau).

Autour de la mare, l'idéal est d'éviter de broyer la végétation, et de préférer une fauche hivernale tous les deux ou trois ans, en laissant alternativement certaines parcelles en l'état, pour entretenir une zone tampon qui protégera mieux les amphibiens des prédateurs.



Leste sauvage

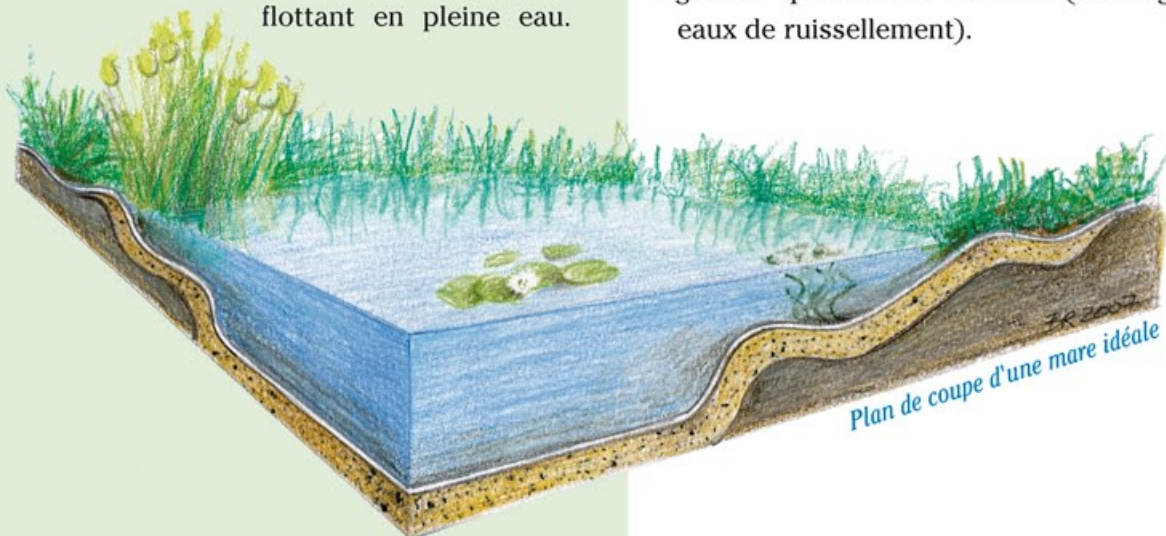
(*) dégradation d'un milieu aquatique par excès de nutriments.

Quels sont les avantages d'une mare ?

Une source de vie pour de nombreuses espèces

Un bassin n'est réellement équilibré qu'après plusieurs années d'existence. La patience est donc de mise ! Les animaux viendront par eux-mêmes coloniser ce nouvel espace : inutile donc d'introduire des espèces. La présence et l'importation de poissons est en effet néfaste à la vie de la mare et à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée.

Les conditions propres à chaque mare (température, pH et dureté de l'eau, exposition, profondeur, volume d'eau, milieu environnant, présence de prédateurs, d'engrais, de pesticides ou autres polluants...) déterminent les espèces qui s'y installeront. Chaque mare abrite donc un écosystème propre. Elles accueillent différents types de plantes, enracinées sur le fond, sur les berges ou flottant en pleine eau.



Il s'agit souvent de plantes qui ont un important besoin de lumière. La mare est l'habitat de nombreux batraciens, insectes, mollusques et oiseaux. Certains y vivent tantôt toute l'année, tantôt quelques mois (tritons adultes ou leurs larves) ou n'y viennent que pour déposer leurs oeufs (crapauds ou grenouilles). De nombreux invertébrés ne vivent que dans les mares. Certaines mares dans les carrières alsaciennes peuvent même abriter des amphibiens très rares (crapaud vert, pélobate brun). Outre ce rôle de zone de reproduction, les mares permettent aux oiseaux et mammifères de se nourrir et de s'abreuver.

Une fonction de régulation naturelle des milieux

Les mares, en particulier lorsqu'elles sont organisées en réseau, assurent encore bien d'autres fonctions essentielles :

- amélioration de la qualité de l'eau (décantation, filtration, épuration),
- gestion quantitative de l'eau (stockage des eaux de ruissellement).

La LPO Alsace se tient à la disposition des professionnels et des élus pour réaliser un diagnostic sur les potentialités de la carrière en terme de création ou de restauration de mares.

LPO Alsace 03 88 22 07 35 / alsace@lpo.fr / <http://alsace.lpo.fr>

Illustrations : Bruce Ronchi • Photos : Nicolas Buhrel, Sébastien Didier



Dossier réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux - délégation Alsace avec le concours et le soutien financier de l'UNICEM Alsace, de la Région Alsace et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

